

De l'idée à l'impact : le Mécanisme de Réaction Rapide (MRR) à l'an moins un de l'examen conjoint de l'ACÉUM

Par Charles-Olivier L'Homme

Résumé

Cette chronique commerciale américaine explore le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) introduit dans le cadre de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (ACÉUM), en tant qu'innovation majeure visant à améliorer l'application des droits des travailleurs, en particulier au Mexique. Le RRM cherche à traiter les violations des droits des travailleurs dans des secteurs spécifiques, offrant un processus plus rapide que les méthodes traditionnelles de règlement des différends entre États.

La littérature étalée dans cette chronique met en évidence les succès et les défis du mécanisme. Parmi les succès, on note son délai de réponse rapide et son impact positif sur les droits des travailleurs mexicains, avec amélioration des salaires, des avantages sociaux et des conditions de travail. Cependant, des défis subsistent, tels que le manque de transparence, l'asymétrie dans son application et la lourdeur administrative. L'article examine également les dynamiques géopolitiques et économiques en jeu, notamment la coopération entre les États-Unis et le Mexique, et réfléchit à l'évolution potentielle de ces enjeux lors de la révision de l'accord en 2026.

Le Mexique et le Canada sont aujourd’hui les deux principaux partenaires commerciaux des États-Unis; fruit d’une proximité géographique évidente et d’un désir de découplage avec la Chine. En 2017, sous le président Trump, des négociations formelles ont commencé afin de repenser l’ALÉNA qui avait perdu de son lustre et de sa qualité innovatrice du temps de sa signature en 1994. La polarisation politique américaine étalant son emprise sur de plus en plus de domaines, la négociation de l’ACÉUM n’échappa pas à un électoralisme fort, un aspect qui sera certainement répliqué lors de la revue de 2026.

Au cœur des préoccupations américaines se trouvait la compétitivité de ses entreprises le déficit commercial. Avec cet objectif en tête, l’ACÉUM a été signé et adopté, pour entrer en vigueur en 2020. Comme en 1994, ce nouvel accord est venu avec son lot d’expérimentations novatrices. Le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM¹) apporte une nouvelle dimension aux accords régionaux, ou bilatéraux. Polaski, Nolan Garcia et Rioux soulignent notamment que concentrer les actions d’application au niveau d’un lieu de travail spécifique rend le RRM plus efficace pour cibler les entreprises responsables². La distance marquée entre l’annexe 31-A de l’ACÉUM et les chapitres 11 et 19 de l’ALÉNA³ suscite l’intérêt des experts. Cette particularité, et la qualité novatrice, ont poussé les chercheurs et les décideurs à inspecter de près les impacts de cette approche.

Quatre ans après l’entrée en vigueur du RRM, les avis sont divers, mais tendent à être positifs, que ce soit sur la question du droit des travailleurs, sur le retour industriel souhaité par les Américains, ou sur sa viabilité dans de futurs accords commerciaux. Inu Manak estime notamment que bien que le RRM ait soulevé plusieurs préoccupations procédurales et substantielles, il est probable qu’il devienne une caractéristique des engagements futurs des États-Unis⁴. L’ex-représentant du

travail Josh Kagan avait aussi fait une déclaration en ce sens en mai 2022⁵.

Pourtant, nous le verrons, la nature même de cet outil est liée aux aléas démocratiques de Washington. En 2026, les trois États se réuniront pour discuter de l’accord et de modifications à apporter. Il est pertinent de noter qu’en cas de désaccord, les trois parties prenantes s’engagent à se rencontrer afin de trouver un terrain d’entente, et ce annuellement jusqu’en 2036, la date où l’accord pourrait prendre fin.

Représentant plus de 77 % des disputes soulevées sous l’ACÉUM⁶, le RRM sera certainement discuté par les différentes parties lors de cette révision.

Cette chronique explorera les succès et les défis du RRM. Parmi les enjeux clés figurent le manque de transparence, l’asymétrie du mécanisme et son poids administratif. Le tableau ci-dessous reflète les principaux points soulevés, qui sont détaillés dans la chronique présente.

<i>Succès</i>	<i>Défis</i>
<i>Rapide</i>	<i>Manque de transparence</i>
<i>Amélioration de la condition des travailleurs mexicains</i>	<i>Asymétrie</i>
<i>Climat coopératif avec le gov. Mexicain</i>	<i>Lourdeur administrative</i>
	<i>Questionnement autour de l’objectif de compétitivité des É-U</i>
	<i>Économie informelle</i>

RRM : réussites et défis apparents

¹ L’abréviation anglaise est employée par souci de cohérence avec la littérature existante sur le sujet. Le nom complet du mécanisme prévu à l’Annexe A, Chapitre 31 de l’ACÉUM est le suivant : Facility-Specific Rapid-Response Labor Mechanism

² Sandra Polaski, Kimberly A. Nolan Garcia, et Michèle Rioux, « The USMCA: A “New Model” for Labor Governance in North America? », dans *NAFTA 2.0: From the First NAFTA to the United States-Mexico-Canada Agreement*, éd. par Gilbert Gagné et Michèle Rioux (Cham: Springer International Publishing, 2022), 139-56, https://doi.org/10.1007/978-3-030-81694-0_10.

³ Danté Fanian, « The Controversy of NAFTA’s Dispute Settlement Mechanism », *Leadership and Democracy Lab* (blog), 2017, http://democracylab.uwo.ca/Archives/2017_2018_research/nafta_man

[ufacturing/the_controversy_of_naftas_dispute_settlement_mechanism.html](https://www.insidetrade.com/daily-news/ustr-usmca-rapid-response-tool-key-future-trade-policy).

⁴ Inu Manak, « Unpacking the IPEF: Biden’s Indo-Pacific Trade Play », *Council on Foreign Relations*, 8 novembre 2023, <https://www.cfr.org/article/unpacking-ipef-bidens-indo-pacific-trade-play>.

⁵ Brett Fornam, « USTR: USMCA rapid-response tool key to future trade policy », *Inside U.S. Trade*, 4 mai 2022, <https://insidetradetrade.com/daily-news/ustr-usmca-rapid-response-tool-key-future-trade-policy>.

⁶ « USMCA Tracker - Disputes », *Brookings*, consulté le 8 août 2024, <https://www.brookings.edu/articles/usmca-trade-tracker/>.

Avant tout, Le RRM est généralement perçu comme un outil ayant accompli la tâche attendue. Bien que cette chronique en expose certains défis, ceux-ci ne supplémentent pas les réussites.

• Rapidité

Le RRM porte en son intitulé l'un de ses objectifs principaux. Le mécanisme visait entre autres à outrepasser les disputes d'états à états qui peuvent être lentes et demandent généralement l'établissement d'un panel. De l'établissement de la dispute jusqu'à la résolution, on peut compter en moyenne 115 jours⁷.

Cette rapidité vient entre autres du fait que les Américains peuvent imposer des frais de douanes sur les produits provenant d'usines spécifiques sans que ces entreprises puissent faire appel. Le système est, en ce sens, plus expéditifs que les mécanismes de justices nationales.

Après la réception d'une pétition, le Bureau de la Représentante au commerce des États-Unis (USTR⁸) dispose d'un délai de 30 jours pour évaluer les allégations et déterminer s'il existe des preuves crédibles et suffisantes de violations des droits au sein de l'établissement en question. Si c'est le cas, l'USTR soumet une demande formelle au gouvernement mexicain pour qu'il engage une révision. Le Mexique disposera ensuite de 10 jours pour décider s'il entreprendra une révision et de 45 jours pour enquêter sur les allégations⁹. Si une compagnie est coupable et ne parvient pas à remédier au préjudice, les États-Unis peuvent bloquer ses importations¹⁰. Près de 80 % des exportations mexicaines sont vers les États-Unis, dépeignant une forte dépendance des entreprises exportatrices au marché américain¹¹.

Notre analyse

La rapidité du mécanisme semble jouer un rôle dans la menace qu'il exerce sur les entreprises mexicaines. La possibilité qu'une entreprise perde l'accès dans un délai inférieur à un quart d'années pèse lourdement sur ses

gestionnaires. Puisque l'enquête est réalisée par le gouvernement où se situe l'entreprise, mais que le blocage des importations vient du côté américain, il n'y a pas vraiment de possibilité pour les entreprises de faire appel. Seul un constat de non-transgression de la part du gouvernement mexicain peut protéger une entreprise (temporairement) de ce blocage à la douane.

Les changements dans le droit du travail mexicain reposent sur cette pression, car la nature très ciblée du mécanisme fait que ses cas doivent servir d'exemples aux autres entreprises. Seules 19 entreprises ont été visées depuis 2021. Covington, un cabinet d'avocat visant à aider les entreprises à naviguer dans le paysage législatif, cite notamment cette rapidité comme l'un des dangers auquel font face les entrepreneurs.

• Changement positif pour les travailleurs mexicains

En ce qui concerne les supporters du droit des travailleurs, les avis sont généralement positifs. Selon le USTR, plus de 27 000 travailleurs mexicains ont bénéficié de l'utilisation du RRM. Ces bénéfices ont pris la forme d'arriérés de salaire, d'avantages sociaux, ou de réintégration à la suite d'une mise à pied non justifiée. Les cas RRM ont aussi permis l'avènement de syndicats de travailleurs démocratiques¹².

Les bénéfices du RRM, ou plutôt de l'accent mis sur le droit des travailleurs par Washington sont aussi institutionnels et législatifs. Durant les négociations de l'accord, le gouvernement mexicain s'est engagé à apporter des changements importants pour solidifier le droit des travailleurs. En 2019, le Mexique met en œuvre une réforme constitutionnelle majeure ne visant à réformer le système de justice du travail. La réforme transfère l'autorité de statuer sur les conflits du travail des Conciliations et Conseils administratifs (CCA) vers de nouveaux tribunaux du travail du gouvernement¹³. Le système des CCA, était fortement critiqué pour sa lenteur administrative, une procédure de litige ordinaire devant les Commissions fédérales ou locales de conciliation et

⁷ Earl Anthony Wayne et Diego Marroquín Bitar, « USMCA at four : Measuring Success, Addressing China, and Working Towards the 2026 Review » (Wilson Center, juillet 2024), <https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/media/uploads/documents/USMCAatFour.pdf>.

⁸ Acronyme utilisé à des fins de cohérence avec la littérature anglaise.

⁹ « Four Years of the USMCA Rapid-Response Labor Mechanism », Covington, 9 mai 2024, <https://www.cov.com/en/news-and-insights/insights/2024/05/four-years-of-the-usmca-rapid-response-labor-mechanism>.

¹⁰ « FACT SHEET: The USMCA Rapid Response Mechanism Delivers for Workers » (United States Trade Representative, 9 février 2024), <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2024/february/fact-sheet-usmca-rapid-response-mechanism-delivers-workers>.

¹¹ « Mexico Trade | WITS », consulté le 5 août 2024, <https://wits.worldbank.org/countrysnapshot/en/MEX/textview>.

¹² « FACT SHEET: The USMCA RRM Delivers for Workers ».

¹³ « USMCA Labor Rights Report » (U.S. Department of Labor, n.d), <https://www.dol.gov/sites/dolgov/files/ILAB/reports/FINAL-Labor-Rights-Report.pdf#page=13.12>.

d'arbitrage prenait entre 3 et 4 ans pour être résolue¹⁴. La réforme empêche aussi les syndicats non représentatifs d'entraver les négociations collectives. Les travailleurs auront désormais le droit d'examiner, de voter et d'approuver les conventions collectives avant leur enregistrement légal. Pour plus d'information sur le système de protection des travailleurs au Mexique avant la réforme, consulter le rapport du ministère du travail américain : *USMCA Labor right report*.

Dans un article publié dans le *Journal of Infrastructure, Policy and Development*, des chercheurs mexicains se sont penchés sur les causes de l'amélioration des salaires des travailleurs de l'industrie automobile. Grâce à une causalité de Granger, les auteurs ont pu évaluer l'importance de 5 facteurs dans le salaire des travailleurs de l'industrie automobile. Les auteurs concluent que :

« L'USMCA [ACÉUM] comprend des dispositions visant à promouvoir des salaires équitables et des conditions de travail adéquates dans les trois pays participants. Il a été démontré que les variables indépendantes ont une corrélation significative avec la rémunération dans l'industrie. [...] Il a été conclu que le salaire minimum, le personnel employé, la production, les ventes totales et les exportations étaient tous des facteurs causals de la rémunération du secteur, le salaire minimum étant la variable ayant le plus d'influence sur les augmentations salariales et le personnel employé le moins déterminant. Lors des négociations salariales au sein de l'industrie automobile mexicaine, le syndicat doit pouvoir participer, car il défend les intérêts des travailleurs, de plus, le pouvoir de négociation des travailleurs doit être basé sur du personnel qualifié. Pour cette raison, le rôle des syndicats dans les organisations

est fondamental : il s'agit de négocier, de rédiger des contrats collectifs, de déterminer la période d'établissement ou de début des opérations et l'emplacement des entreprises.¹⁵»

Ainsi le RRM, par son effort en faveur d'un système syndical plus démocratique et juste, parviendrait à avoir un impact positif sur le salaire des travailleurs mexicains. Cependant, d'autres recherches sur le secteur automobile ont montré que cette hausse de salaire demeure limitée. Dans ce secteur, les salaires auraient augmenté d'environ 3.8 % par années, pour une hausse cumulée de 11.5 % sur 3 ans. À la fin de l'année 2022, les salaires dans les usines d'assemblages atteignaient environ 2.9 \$US par heure, soit 4 CAD¹⁶.

L'institut Brookings rapporte des données un peu plus optimistes. Les salaires réels auraient augmenté de 17,7 % de 2018 à 2023. (Les données de C. Chiatchoua rapporte 11.5 % de 2019-2022) Le salaire minimum a connu une augmentation de 85 % au niveau national et de 178,9 % pour les entreprises exportatrices dans les zones frontalières avec les États-Unis.¹⁷

• Coopération É-U et Mexique

Le climat diplomatique entre les É-U et le Mexique sur l'enjeu du RRM est à la coopération. Des 24 disputes RRM engagées depuis le début de l'ACÉUM, seules deux disputes ont nécessité l'instauration d'un panel¹⁸. L'une de ces oppositions n'était d'ailleurs pas sur la nature du cas en tant que tel, mais plutôt sur la juridiction de l'ACÉUM sur les événements ayant précédé sa signature. Le panel a jugé en avril 2024 que l'accord n'avait pas de juridiction sur ces cas et que : « The factual and legal history of this dispute is highly unusual and unlikely to repeat itself.²⁰ »

¹⁴ David Eugenio Puente et Sanchez Devanny, « Procedural Changes and Their Effects - Mexico », American Bar Association, 6 mai 2019, https://www.americanbar.org/groups/labor_law/publications/ilelc_new_sletters/issue-may-2019/procedural-changes-and-their-effects/.

¹⁵ Cesaire Chiatchoua, Carlos Ernesto Luquez Gaitan, et Ernest Yasser Betancourt, « Causes of the salary levels in the Mexican automotive industry three years after the USMCA », *Journal of Infrastructure Policy and Development* 8 (2 juillet 2024): 4289, <https://doi.org/10.24294/jipd.v8i6.4289>.

¹⁶ Cesaire Chiatchoua et Rita Avila Romero, « Analysis of the evolution of wages since USMCA in the Mexican automotive industry », *Ciencia Latina Revista Científica Multidisciplinar* 7, n° 3 (2023): 9712-27.

¹⁷ Alfredo Domínguez Marrufo, « Labor Policy in Mexico and the USMCA », 6 mars 2024, <https://www.brookings.edu/articles/labor-policy-in-mexico-and-the-usmca/>.

¹⁸ Earl Anthony Wayne et Diego Marroquín Bitar, « USMCA at four : Measuring Success, Addressing China, and Working Towards the 2026 Review ».

¹⁹ « United States Requests First Ever USMCA Rapid Response Labor Mechanism Panel at Grupo Mexico Mine » (United States Trade Representative, 22 août 2023), <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2023/august/united-states-requests-first-ever-usmca-rapid-response-labor-mechanism-panel-grupo-mexico-mine>.

²⁰ Gary Cwitco (Chair), Lorenzo de Jesús Roel Hernández, et Kevin P. Kolben, « MEASURES CONCERNING LABOR RIGHTS AT THE

De leur côté, les États-Unis sont aussi impliqués financièrement dans la mise en oeuvre de réformes du travail au Mexique. Le département du travail américain (DOL) a notamment reçu 210 millions \$US de la part du congrès pour favoriser l'édification des exigences du CUSMA. Le *Peterson Institute for International Economics* présente, dans un rapport de Chad P. Bown²¹, une liste d'investissements américains destinés à améliorer la capacité du gouvernement mexicain à protéger les travailleurs. Bien que ces sommes soient importantes, celles-ci sont principalement destinées à des entreprises américaines de consultants comme *The Ergo Group* ou *American Institutes for Research*. D'autres montants sont alloués à des organisations internationales comme l'Organisation internationale du Travail. Finalement, cinq membres du DOL sont présents au Mexique afin de veiller à l'implémentation juste des réformes souhaitées. Ces investissements amènent des questionnements quant aux mouvements anti-néocoloniaux qui gagnent en popularité dans les pays du sud global. La présence de membre du gouvernement américain au Mexique a notamment injurié certains décideurs mexicains qui ont vu cette supervision comme une atteinte à la souveraineté du pays²².

Bien que la dynamique coopérative soit réelle jusqu'à présent, le mécanisme bénéficie du soutien des administrations de gauche aux États-Unis (démocrates) et au Mexique (MORENA). Cependant, lorsque ces administrations changeront, le déploiement du mécanisme pourrait se dérouler différemment²³.

Défis

- Manque de transparence et de clarté

Au moment même de la conception de l'accord, l'ancien Représentant américain au commerce Robert Lighthizer

développait le RRM sans grande transparence à l'égard de son homologue mexicain. Persuadés que l'ACÉUM ne réglait pas le problème de compétitivité, le républicain et ses équipes conceptualisèrent le RRM à huis clos. De son propre aveu : « ce manque de transparence signifiait que des acteurs clés étaient laissés dans le noir, notamment les Mexicains²⁴ ». Ainsi, Jesus Seade, principal négociateur mexicain, fut furieux d'apprendre l'inclusion de ce système dans l'entente. Une discussion subséquente entre les deux négociateurs permit d'inclure le RRM dans l'accord avec des ajustements mineurs.²⁵

Qui plus est, du côté des entreprises et des travailleurs, il y a un certain flou quant à la régularité du mécanisme. Il y a un manque d'informations accessibles au public sur qui dépose les dossiers, le nombre de cas, ou le processus de sélection²⁶. L'anonymat du mécanisme crée des difficultés pour discerner si c'est l'étude spécifique des cas qui engendre en l'enclenchement d'une dispute, ou la force de frappe des différents lobbies ou syndicats.²⁷

Covington, un cabinet d'avocat pour les entreprises, fait mention de ce manque de transparence dans une de ses alertes:

« Il y a peu de transparence quant au contenu des plaintes concernant le déni des droits des travailleurs. L'USTR pourrait ne pas rendre les pétitions accessibles à l'établissement impliqué ou au public. Par le passé, l'USTR a même retenu les pétitions au Mexique. De plus, il y a peu de clarté sur les canaux permettant aux entreprises de soumettre leurs contre-arguments aux gouvernements américain et mexicain. Dans de nombreux cas, les premières analyses des allégations peuvent être réalisées uniquement avec les informations fournies par la personne ou le groupe ayant déposé la plainte. De plus, les représentants de l'établissement ont parfois été exclus des procédures devant les panels, et leur

SAN MARTIN MINE (MEX-USA-2023-31A-01) FINAL DETERMINATION OF THE PANEL » (USMCA, 26 avril 2024), <https://ustr.gov/sites/default/files/San%20Martin%20-%20Panel%20Determination%20-%20For%20Posting.pdf>.

²¹ Chad P Bown et Kathleen Claussen, « The rapid response labor mechanism of the US-Mexico-Canada agreement », *Peterson Institute for International Economics*, n° 23-9 (2023).

²² Inu Manak et Alfredo Carrillo Obregon, « Labor Enforcement in the US-Mexico-Canada Agreement: Design, Motivation, and Reality », *Brook. J. Int'l L.* 49 (2023): 525, <https://brooklynworks.brooklaw.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2027&context=bjil#page=2.00>.

²³ Kathleen Claussen et Chad P. Bown, « Corporate Accountability by Treaty: The New North American Rapid Response Labor Mechanism », *American Journal of International Law* 118, n° 1 (janvier 2024): 98-119, <https://doi.org/10.1017/ajil.2023.64>.

²⁴ Manak et Obregon, « Labor Enforcement in the US-Mexico-Canada Agreement: Design, Motivation, and Reality », 479.

²⁵ Manak et Obregon, 480.

²⁶ Earl Anthony Wayne et Diego Marroquín Bitar, « USMCA at four : Measuring Success, Addressing China, and Working Towards the 2026 Review », 7.

²⁷ Manak et Obregon, « Labor Enforcement in the US-Mexico-Canada Agreement: Design, Motivation, and Reality », 524.

avocat s'est vu refuser la participation aux vérifications sur place menées par les panels.²⁸ »

En outre, le type de pénalité imposée par les Américains n'est pas clairement établi dans les annexes 31-A-B. Il n'y a pas de liste exacte des types de marchandises pouvant être bloqués ou de précision sur les produits de l'économie de service.

Dépendamment du temps et de l'effort consacré à la revue de 2026, il est probable que certains mécanismes du RRM soient modifiés pour des soucis de clarté.

• Asymétrie

Dans sa forme actuelle, le mécanisme RRM de l'ACÉUM comprend une disparité importante quant au seuil de déclenchement de dispute. Alors que toutes les entreprises mexicaines exportant vers le Canada et les États-Unis peuvent être visées par une requête, les entreprises canadiennes et américaines ne peuvent être visées que lorsqu'elles font déjà l'objet d'une enquête de la part des autorités nationales respectives.²⁹

Cette asymétrie couplée à un mécanisme expéditif et sans recours met en lumière des enjeux évidents du droit. Les procédures d'adjudication de l'USTR diffèrent selon que la cible est un gouvernement ou une entreprise. Lorsque l'USTR engage une action d'exécution contre un gouvernement, les procédures sont menées devant un panel indépendant d'experts neutres. En ce sens, les adjudications de l'USTR comportent certaines garanties procédurales de base, bien qu'elles continuent d'exclure les communautés étrangères. En revanche, l'USTR enquête, délibère et bloque les actifs d'une installation dans le cadre du Mécanisme de Réponse Rapide sans offrir de préavis ou de recours administratifs.³⁰

Selon les auteurs du rapport *USMCA at four*, plusieurs responsables mexicains auraient indiqué, en privé, leur volonté de remédier à cette asymétrie.³¹

• Lourdeur administrative

Si le RRM arrive à être aussi rapide, c'est parce qu'il sollicite une forte intensité de main-d'œuvre³². D'une quantité limitée, lorsque la main-d'œuvre mexicaine est allouée aux enquêtes du RRM, elle ne peut se concentrer sur des changements institutionnels plus généraux.

Selon Kathleen Claussen et Chad P. Bown, de hauts fonctionnaires mexicains ont des doutes quant à la valeur réelle du RRM. Le processus du RRM est chronophage pour de nombreux employés, nécessite des ressources gouvernementales considérables et pourrait ne pas aboutir à des bénéfices nets supérieurs à des investissements institutionnels d'une autre nature³³.

Qui plus est, la décision même de poursuivre demande beaucoup d'investissement de la part des acteurs du droit du travail. En pratique, déposer une plainte au RRM n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Chaque dossier accepté jusqu'à présent a demandé des centaines d'heures de travail de la part des militants syndicaux mexicains, de leurs conseillers juridiques, ainsi que des syndicats et ONG américains, sans compter les attachés du travail et autres membres du gouvernement américain³⁴.

• Compétitivité des É-U

L'un des objectifs assumés des États-Unis est de renforcer la compétitivité des travailleurs américains face aux travailleurs mexicains. Les lois du travail au Mexique précédant l'accord étaient reconnues pour être « anti-travailleurs » et permettaient aux entreprises de maintenir les salaires ainsi que les coûts liés aux conditions de travail, bas.

Comme l'affirme l'USTR : « Companies with the option to set up shop in both countries can play U.S. and Mexican workers off each other. If Mexico's workers cannot be effectively represented by independent organizations and cannot advocate for themselves for better pay, benefits,

²⁸ « Four Years of the USMCA Rapid-Response Labor Mechanism ».

²⁹ Earl Anthony Wayne et Diego Marroquín Bitar, « USMCA at four : Measuring Success, Addressing China, and Working Towards the 2026 Review ».

³⁰ Desiree LeClercq, « Rights-Based Sanctions Procedures », 75 *Administrative Law Review* Vol. 1 (1 février 2023) : 54, <https://papers.ssrn.com/abstract=4441008>.

³¹ Earl Anthony Wayne et Diego Marroquín Bitar, « USMCA at four : Measuring Success, Addressing China, and Working Towards the 2026 Review ».

³² Kathleen Claussen, « The Track Record of the USMCA Rapid Response Mechanism » (Brookings), consulté le 10 août 2024, <https://www.brookings.edu/articles/the-track-record-of-the-usmca-rapid-response-mechanism/>.

³³ Claussen et Bown, « Corporate Accountability by Treaty ».

³⁴ « IMLEB Interim Report » (INDEPENDENT MEXICO LABOR EXPERT BOARD, 15 décembre 2020), <https://aflcio.org/sites/default/files/2020-12/IMLEB%20Interim%20Report%20%26%20Separate%20Statement%20of%20Members%20Marculewicz%20%26%20Miscimarra.pdf>.

and working conditions, U.S. workers will find themselves at an unfair disadvantage³⁵ »

Le Représentant américain au commerce au moment de la négociation de l'accord, Robert E. Lighthizer, déclarait que des milliers de nouveaux emplois manufacturiers avaient été créés aux États-Unis dans le secteur automobile depuis 2020, représentant 240 millions USD en salaires³⁶. Cette donnée pourrait être partiellement due à un rééquilibrage positif de la compétitivité entre les travailleurs mexicains et américains.

Cependant, certaines personnes ont noté que, bien que l'amélioration des conditions de travail s'inscrive logiquement dans l'objectif de compétitivité, il y a un manque de donnée et d'information permettant de faire des inférences directes avec le RRM³⁷

• Économie informelle

Bien que les États-Unis soient généralement satisfaits de la capacité du RRM, le système de par sa nature institutionnelle, ne peut atteindre l'économie informelle mexicaine. Pour Alfredo Domínguez Marrufo, la distinction entre le formel et l'informel est au cœur de l'écart de salaire et de productivité entre les États-Unis et son voisin du sud. 45% des travailleurs sont informels au Mexique^{38 39}. Pour le directeur général du *Centre fédéral de conciliation et d'enregistrement du travail*, l'ACÉUM ne peut se permettre d'ignorer ces enjeux en vue des objectifs américains. Les exportations mexicaines vers le Mexique et le Canada occupent seulement 14 % de la population active au Mexique⁴⁰. Si ces postes formels ont vu leurs conditions s'améliorer⁴¹, le reste de la force de travail mexicaine s'en voit invisibilisée car hors de portée des changements institutionnels et législatifs initiés par le RRM.

Washington pourrait ainsi atteindre son objectif de compétitivité avec les firmes desquelles elle importe. Cependant, selon la Représentante au commerce Katherine

Tai, l'objectif déclaré qui consiste à « tirer parti de la puissance des échanges pour améliorer les conditions des travailleurs, tant au pays qu'à l'échelle mondiale⁴², » nécessitera des ajustements supplémentaires. Parallèlement, il est aussi possible qu'en augmentant l'écart de conditions entre les entreprises exportatrices, et celles des autres secteurs, les États-Unis incitent les meilleurs travailleurs à se diriger vers ces emplois, augmentant ainsi la productivité des entreprises mexicaines et la compétitivité qui s'en suit. L'objectif premier ne serait alors pas vraiment atteint.

Conclusion

En conclusion, le Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) de l'ACÉUM constitue une avancée majeure dans le paysage des accords commerciaux régionaux, tout en soulevant néanmoins des questions complexes et des défis notables. Avec ses impacts tangibles sur les droits des travailleurs mexicains et une efficacité reconnue dans le traitement rapide des litiges, le RRM constitue un outil novateur et prometteur. Son rôle dans l'amélioration des conditions de travail et la mise en place de réformes législatives au Mexique témoigne d'un changement systémique en faveur d'un cadre syndical plus équitable et d'une coopération renforcée entre les États-Unis et le Mexique.

Cependant, cette innovation ne va pas sans controverses. Les critiques liées au manque de transparence initiale, aux déséquilibres dans l'application du mécanisme et à son poids administratif posent des défis considérables. De plus, la dépendance des entreprises mexicaines au marché américain accentue une asymétrie structurelle qui, si elle n'est pas atténuée, pourrait nuire à une coopération durable. L'ingérence perçue des États-Unis dans les affaires mexicaines, bien qu'accompagnées d'investissements substantiels, alimente également des tensions sur le plan diplomatique et soulève des questions sur la souveraineté nationale.

³⁵ « FACT SHEET: The USMCA RRM Delivers for Workers ».

³⁶ Robert E. Lighthizer, « The New American Way of Trade », *Foreign Affairs*, 27 septembre 2023, <https://www.foreignaffairs.com/north-america/robert-lighthizer-new-american-way-trade>.

³⁷ Kathleen Claussen, « The Track Record of the USMCA Rapid Response Mechanism ».

³⁸ Earl Anthony Wayne et Diego Marroquín Bitar, « USMCA at four : Measuring Success, Addressing China, and Working Towards the 2026 Review ».

³⁹ Diego Marroquín Bitar, « Is USMCA Good for Mexican Labor? A Preliminary Analysis of USMCA and Labor Market Outcomes in Mexico », *Brooklyn Journal of International Law* 49, n° 2 (2024): 542, <https://brooklynworks.brooklaw.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2028&context=bjil#page=5.00>.

⁴⁰ Marroquín Bitar.

⁴¹ Chiatchoua et Romero, « Analysis of the evolution of wages since USMCA in the Mexican automotive industry ».

⁴² « FACT SHEET: The USMCA RRM Delivers for Workers ».

À l'aube de la révision de 2026, le RRM restera un point central des discussions trilatérales, dans un contexte géopolitique et économique marqué par l'élection de Donald Trump. L'avenir de cet outil dépendra en grande partie des priorités politiques et idéologiques des administrations en place. Le défi consistera à trouver un équilibre entre les exigences de compétitivité des entreprises, la protection des droits des travailleurs et le respect des souverainetés nationales. En tant qu'innovation commerciale, le RRM représente un précédent qui pourrait façonner les engagements futurs des États-Unis et, potentiellement, inspirer d'autres accords commerciaux dans le monde. Pourtant, ses succès comme ses limites démontrent que tout mécanisme, aussi novateur soit-il, doit être continuellement ajusté pour répondre aux défis qu'il engendre.

Réactions des milieux d'affaires et syndicaux

Avant de vraiment vous laisser partir — puisque nous avons essentiellement couvert la perspective académique et gouvernementale — un bref aperçu des points de vue des milieux commerciaux et syndicaux complétera ce tour d'horizon.

Le principal regroupement syndical des États-Unis, la Fédération américaine du travail - Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO), affirme son support au mécanisme grâce à la 9^e résolution de sa convention de 2022 concernant l'inclusion de système similaire au RRM dans les futurs accords commerciaux. Malgré les ambiguïtés que cette chronique a pu mettre de l'avant, il ne fait pas de doute que la mise en place d'un tel mécanisme facilite l'application de meilleurs standards en ce qui a trait au droit du travail.

Dans le cadre de son projet « *Trade For Decent Work* », l'organisation internationale du travail (OIT) a agi comme acteur superviseur dans certains conflits ayant suscité l'usage du RRM. En procédant à une analyse à deux paliers (gouvernement et entreprise) l'OIT estime avoir grandement appris sur les méthodes les plus efficaces pour améliorer les conditions des travailleurs. Sans réel détail, une approche simultanée sur les différents paliers de gestion permettrait l'atteinte de meilleurs résultats.

L'organisation avoue que l'« L'impact de ses missions d'observation connexes reste encore à être pleinement exploré. »

Finalement, la Chambre de commerce des États-Unis adopte une position naturellement plus conservatrice quant au soutien de cette mesure. En effet, l'association exprime certaines réserves face à l'anonymat inhérent aux plaintes du RRM, craignant que celui-ci puisse être instrumentalisé à des fins concurrentielles : « Le Comité doit continuer à s'assurer que les pétitions sont véridiques et exactes, et que le pétitionnaire a un intérêt réel dans la pétition et ses résultats. Sans cette garantie, les entreprises risquent de faire face à des pétitions frivoles pouvant perturber leurs activités quotidiennes et leur productivité.⁴³ »

⁴³ Stephanie Ferguson Melhorn, « What Businesses Need to Know on USCSMA Labor Petition Guidelines », U.S. Chamber of Commerce, 24

juillet 2023, <https://www.uschamber.com/employment-law/latest-usmca-labor-petition-guidelines>.

Direction

Christian Deblock, professeur émérite au
département de science politique de l'UQAM et
directeur de recherche au CEIM.

Rédaction

Charles-Olivier L'Homme, chercheur au CEIM.

Abonnez-vous

[À la liste de diffusion](#) 

[Au fil RSS](#) 

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560
Montréal (Québec), H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Suc. Centre-Ville
Montréal (Québec), H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 987-3000, poste 3910

Télécopieur : 514 987-0397

Courriel : ceim@uqam.ca

Site web : www.ceim.uqam.ca

